

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 19 avril 2017

Sujet : Amendements au Règlement de gestion des ressources humaines (R-08)

ATTENDU l'adoption en 2012 de la version actuelle du Règlement R-08 et sa révision prévue aux cinq (5) ans;

ATTENDU la volonté de préciser les responsabilités des instances dans le cadre de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*;

ATTENDU la nécessité d'uniformiser le Règlement R-08 aux autres règlements et politiques du Collège;

ATTENDU la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU la Politique de gestion des ressources humaines (PO-19);

ATTENDU les conventions collectives du personnel professionnel, du personnel de soutien et du personnel enseignant;

ATTENDU la recommandation du directeur des Ressources humaines;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif (CE-769-04.4);

IL EST RÉSOLU :

CA-384-04.5 *D'entériner les amendements proposés au Règlement de gestion des ressources humaines (R-08) et présentés dans le document ci-joint.*

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale

Le 20 avril 2017
AM/oq